Accueil de Loisirs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc
École du Grand Clos
2024-2025

Dossier d'inscription

- ☐ Fiche Sanitaire de liaison
- ☐ Feuilles de vaccination et maladies du carnet de santé du mineur

-OU-

- ☐ Certificat médical
- ☐ Fiche d'utilisation de l'image
- ☐ Signature du règlement intérieur
- ☐ Fiche(s) d'inscriptions périodiques

Adhésion ☐ chèque

☐ espèces

Dossier à remettre au secrétariat de l'association, 36 rue de Cornouaille ou par mail à amicale.laique.alsh@gmail.com

Accueil de Loisirs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc
Complexe scolaire du Grand Clos
2024-2025

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - LE MINEUR

NOM :..... Prénom : .....

Date de naissance : __/__/_____ Garçon ☐ Fille ☐

Établissement scolaire:..... Classe suivie .....

2 - PHOTOCOPIES FEUILLES DE VACCINATIONS ET MALADIES DU CARNET DE SANTÉ : ☐

(A FOURNIR. SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION)

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

Poids :..... kg, Taille :..... cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Doit-il prendre des médicaments pendant la journée ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

ALLERGIES : ASTHME oui ☐ non ☐ MEDICAMENTEUSE oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRE oui ☐ non ☐ AUTRES .....

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateur et la conduite à tenir.

Régime Alimentaire : oui ☐ non ☐ **Si oui, préciser lequel** : ----------

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) : oui ☐ non ☐ **Si oui, fournir un justificatif**

Indiquer ci-après : les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre. **Fournir un PAI si il y en a un.**

.....

.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc (précisez).

.....

.....

5 - RENSEIGNEMENTS D'IDENTITÉ DE LA FAMILLE

Responsables du mineur

Responsable n°1	Responsable n° 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél. domicile :	Tél. domicile :
Tél. travail :	Tél. travail :
Tél. portable :	Tél. portable :
Mail :	Mail :

Caisse de Sécurité Sociale : .....

N° d'assuré

Caisse d'allocations familiales : .....

N° d'allocataire

Nom et tél. du médecin traitant : .....

Autorisez-vous une autre personne à venir chercher votre enfant : oui ❑ non ❑

Nom, prénom, adresse et **téléphone** de cette personne : **(Prévenir le centre en cas d'imprévu)**

.....

6 - DÉCLARATION DU RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

(Cette déclaration devra obligatoirement être remplie et signée par le (s) responsable (s)).

Je soussigné(e), ... **responsable du mineur déclare :**

- ✔ Exacts les renseignements portés sur cette fiche.
- ✔ Autoriser le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, sur avis médical, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (hospitalisation, intervention chirurgicale).
- ✔ **M'engager à inscrire et régler ma participation financière mensuelle chaque mois.**
- ✔ Autoriser le mineur:
  A participer à toutes les activités du centre de loisirs.
  A rentrer seul à la maison : le midi oui ❑ non ❑
  le soir oui ❑ non ❑

Fait à _____ **le** _____

SIGNATURE

Précéder de la mention « Lu et approuvé »

Accueil de Loisirs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc
École du Grand Clos
2024-2025

Autorisation parentale d'utilisation de l'image d'un mineur

Je soussigné(e), ...

Déclare sur l'honneur être le responsable du mineur :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Demeurant : .....

Autorise / N'autorise pas (Rayer la mention inutile) l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc à utiliser les images réalisées par l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs.
La présente autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé.

Sur les supports suivants :

- Outils de communication et de promotion des activités de l'association
- Réseaux sociaux de l'association
- Presse

La présente autorisation est consentie à titre gratuit, sur le territoire d'influence de l'association et vaut pour la durée de la saison 2024-2025 .

Fait à _____ **le** _____

SIGNATURE
Précéder de la mention « Lu et approuvé »

Accueil Collectif de Mineurs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc
École du Grands Clos

ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE
36 rue de Cornouaille 22000 SAINT-BRIEUC
Tél : 02 96 94 31 81 -
Site ALSH : https://www.amicale-laique-sb.fr/accueil-de-loisirs/
Mail : amicale.laique.alsh@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ALSH 2024-2025

De quoi s'agit-il ?

Le règlement intérieur définit les conditions d'inscription et modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement, sur les mercredis et les petites vacances scolaires.

Le centre accueille des enfants âgés entre 3 et 12 ans tous les mercredis de 7h30 à 18h45, ainsi que pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de Noël, d'hiver et de printemps. Il organise diverses activités aussi bien sportives que culturelles, des sorties nature, spectacle, cinéma, loisirs de plein air ou d'intérieur...

Une équipe d'animateurs formés accueille les enfants par petits groupes en fonction de l'âge, dans des locaux agréables et adaptés.

Le projet pédagogique de la structure est disponible sur le site Internet de l'association dans la rubrique Enfance/jeunesse dans l'onglet Accueil de loisirs. Il est également possible de l'obtenir auprès du secrétariat de l'association ou de la direction de la structure.

L'accueil de loisirs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire et son fonctionnement répond à ses valeurs.

Où ?

Le centre de loisirs se situe dans les locaux de l'école du Grand Clos, au 36 rue de Cornouaille à Saint-Brieuc
(rue qui mène vers le centre commercial Géant/Crédit agricole des villages/La fournée des villages).

Comment s'inscrire ?

L'accueil de loisirs s'adresse aux familles adhérentes à l'association.
Pour se faire, une cotisation annuelle de 13 euros vous sera demandée à l'inscription, pour chaque enfant. Si l'enfant est déjà adhérent pour l'année en cours, à l'association via une autre section, vous êtes exempté de cette cotisation.

Ensuite, vous devrez remplir un dossier composé impérativement de:

- **la fiche sanitaire** avec les renseignements sur le mineur et ses responsables légaux.
- **la fiche ou les fiches d'inscription périodique** qui renseignera sur les jours et les conditions d'accueil du mineur
- **une photocopie** des pages vaccinations et maladies du carnet de santé du mineur ou une attestation médicale sur l'état de sa vaccination
- **la fiche d'autorisation d'utilisation de l'image** du mineur
- **la signature** de ce règlement intérieur

Ce dossier est à remplir pour chaque mineur, il est disponible au siège de l'amicale laïque, 36 rue de Cornouaille à St Brieuc, ou bien sur notre site internet :
https://www.amicale-laique-sb.fr/accueil-de-loisirs/

Les informations qui sont demandées sur les fiches sanitaires sont très importantes, **tous les changements ou modifications** (situation familiale, coordonnées téléphoniques et postales, etc) **doivent impérativement être signalés** au secrétariat de l'association ou à la direction de l'accueil de loisirs.

L'association se réserve la possibilité de ne pas accepter le mineur en cas de dossier incomplet.

Le nombre de places est limité et l'inscription ne sera validée qu'après paiement en avance des présences. Une absence pourra donner droit à un remboursement sur présentation d'un justificatif aux motifs valables (décris ci-après).

Quels horaires ?

Les horaires ont été fixés afin que l'amplitude horaire corresponde à un maximum de personnes

- **7h30-9h00 :** Accueil des enfants
- **9h00-12h00 :** Activités
- **12h00-13h00 :** Repas
- **13h00-14h30 :** Temps autonome
- **14h30-16h30 :** Activités
- **16h30-17h00 :** Goûter
- **17h30-18h45 :** Accueil du soir

Quels tarifs ?

Les tarifs sont fixés par la collectivité de Saint-Brieuc.

Cotisation annuelle à L'amicale Laïque (obligatoire à l'inscription): 13 Euros. Cette cotisation donne droit d'accès au mineur aux activités et prestations de l'association dans leurs modalités respectives. Elle donne également droit aux représentants légaux du mineur à participer aux assemblées de l'association.

Les tarifs dépendent de votre quotient familial calculé par votre caisse d'allocations. Sans présentation d'un numéro d'allocataire de la C.A.F ou d'un justificatif MSA, vous serez facturé à la tranche 10.

Tarifs famille selon dègrèvement

QUOTIENT FAMILIAUX	Tranche 1 : 0 à 307	Tranche 2 : 308 à 471	Tranche 3 : 472 à 638	Tranche 4 : 639 à 804
journée	3,89 €	5,84 €	7,79 €	9,73 €
Demi-journée	1,34 €	2,24 €	3,54 €	4,65 €
Repas	1,09 €	1,55 €	1,84 €	2,06 €
QUOTIENT FAMILIAUX	Tranche 5 : 805 à 933	Tranche 6 : 934 à 1062	Tranche 7 : 1063 à 1331	Tranche 8 : 1332 à 1599
journée	11,68 €	13,63 €	17,07 €	19,46 €
Demi-journée	5,64 €	6,66 €	8,31 €	9,47 €
Repas	2,11 €	2,17 €	2,75 €	3,14 €
QUOTIENT FAMILIAUX	Tranche 9 : 1600 à 2080	Tranche 10 : 2080 et plus	Tranche 11 : NB <2081	Tranche 12 : NB >2080
journée	23,35 €	25,29 €	25,29 €	33,08 €
Demi-journée	11,37 €	12,31 €	12,31 €	16,26 €
Repas	3,76 €	4,08 €	4,08 €	5,36 €

NB : Non-Briochins

Les feuilles d'inscription périodique doivent être remplies, signées, sans quoi votre enfant ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs.
Toute absence devra être justifiée pour pouvoir être remboursée. Le remboursement par avoir sur la facture suivante est privilégié.

Comment régler ?

- Par chèque bancaire établi à l'ordre de l'Amicale Laïque de St Brieuc (ALSB)
- En espèces, un reçu vous sera établi
- Par virement
  IBAN : FR76 1558 9228 7600 9668 7794 070 / BIB : CMBRFR2BARK
- Par carte bancaire

Vous avez possibilité de régler soit au secrétariat de l'Amicale Laïque ou directement auprès de l'équipe de l'accueil de loisirs les jour d'ouverture (Mercredis et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires).
Afin de permettre une prise en compte rapide de votre virement, merci d'envoyer une preuve de paiement à amicale.laique.alsh@gmail.com

En cas d'absence ou d'annulation ?

Pour tout changement ou annulation, vous pouvez nous prévenir :

- Par téléphone à l'Amicale Laïque au 02 96 94 31 81 ou au 07 66 41 64 55
- Par courrier électronique à amicale.laique.alsh@gmail.com

Toute absence non justifiée ne sera pas remboursée.
Une absence donne droit à un remboursement de la présence sur présentation d'un justificatif. Sont pris en compte les motifs suivants :

- Certificat médical
- Test positif au Covid19
- Arrêt maladie d'un responsable
- Arrêt de travail d'un responsable
- Changement de situation professionnel
- Changement de lieu de résidence

Responsabilités et Assurances ?

L'association Amicale Laïque de Saint-Brieuc a contracté une assurance la couvrant contre les risques engageant sa propre responsabilité.

Les familles devront s'assurer contre les risques dont peuvent être victimes leurs enfants, de leur propre fait ou celui d'autrui. Elle devront couvrir leurs responsabilités contre les dommages que leurs enfants pourraient causer à un tiers, ainsi qu'au matériel mis à leur disposition.

Fait à Saint-Brieuc, le 2 juillet 2024

Le président
Camille BINDER

Nom :

Prénom :

Représentant légal de :

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc. Je déclare également accepter ses conditions et m'engagent à les respecter.

A

Le

Signature du représentant légal du mineur

Accueil de Loisirs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc
École du Grand Clos
2024-2025

Important
A lire impérativement

A Saint-Brieuc, le 1er juillet 2024.

Les vacances scolaires de Noël auront de particulier cette année 2024/2025 que les 25 décembre et 1er janvier tombent des mercredis. Pour rappel, ces jours sont fériés.

Habituellement, l'association a toujours fermé ses portes entre Noël et le 1er de l'an.
Si nous suivions ce modèle habituel, notre accueil de loisirs serait donc ouvert les lundi 23 et mardi 24 décembre, ainsi que les jeudi 2 et vendredi 3 janvier.

Nous sommes incapables de savoir ou prédire si l'ouverture dans ces conditions répondrait à la demande de nos adhérents.

La direction de l'Amicale Laïque et la direction de l'accueil de loisirs souhaite donc à ce jour sonder vos besoins et décider par la suite des jours d'ouverture de la structure pour cette période : L'accueil de loisirs est-il ouvert les deux semaines ou ferme-t-il ses portes entre le 25 décembre et le 1er janvier ?
Pour cela, vous pouvez sélectionner les journées où vous penser avoir besoin d'un moyen de garde.

Par la suite nous nous donnons jusqu'au 4 novembre 2024 pour prendre la décision, aux côtés du conseil d'administration de l'association, de l'amplitude d'ouverture de la structure sur cette période.

Vous serez évidemment prévenus de cette décision.

Comptant sur votre compréhension,

Cordialement et amicalement,

Romain
Directeur de l'accueil collectif de mineurs.

Pré-inscription 2024-2025
Accueil Collectif de Mineurs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc situé à l'école du Grands-clos

Madame, Monsieur,

Ce document vous permettra de pré-inscrire votre enfant pour la saison 2024-2025 de notre accueil de loisirs. Il vous permettra de réserver des places avant l'ouverture de la structure.

Il doit être accompagné à minima d'une fiche sanitaire de liaison pour être pris en compte. Un dossier complet est grandement apprécié. Si vous êtes adhérent de l'Amicale Laïque pour la saison 2023-2024, vous pouvez dès maintenant récupérer votre dossier auprès de la direction de l'accueil de loisirs ou du secrétariat de l'association

J = Journée **M** =Matin **A.M**= Après-midi **R**= Repas

Nom et prénom de l'enfant :

Jours	J	M	A.M	R	Jours	J	M	A.M	R
Période 1					Période 6 : Vacances d'Hiver				
Mer 4 Sept 2024					Lun 10 Fév 2025				
Mer 11 Sept 2024					Mar 11 Fév 2025				
Mer 18 Sept 2024					Mer 12 Fév 2025				
Mer 25 Sept 2024					Jeu 13 Fév 2025				
Mer 2 Oct 2024					Ven 14 Fév2025				
Mer 9 Oct 2024					Lun 17 Fév 2025				
Mer 16 Oct 2024					Mar 18 Fév 2025				
Période 2 : Vacances de la Toussaint					Mer 19 Fév 2025				
Lun 21 Oct 2024					Jeu 20 Fév 2025				
Mar 22 Oct 2024					Ven 21 Fév 2025				
Mer 23 Oct 2024					Période 7				
Jeu 24 Oct 2024					Mer 26 Fév 2025				
Ven 25 Oct 2024					Mer 5 Mars 2024				
Lun 28 Oct 2024					Mer 12 Mars 2025				
Mar 29 Oct 2024					Mer 19 Mars 2025				
Mer 30 Oct 2024					Mer 26 Mars 2025				
Jeu 31 Oct 2024					Mer 2 Avr 2025				
Ven 1er Nov 2024	Jour Férié				Période 8 : Vacances de Printemps				
Période 3					Lun 7 Avr 2025				
Mer 6 Nov 2023					Mar 8 Avr 2025				
Mer 13 Nov 2023					Mer 9 Avr 2025				
Mer 20 Nov 2023					Jeu 10 Avr 2025				
Mer 27 Nov 2023					Ven 11 Avr 2025				
Mer 3 Déc 2023					Lun 14 Avr 2025				
Mer 11 Déc 2023					Mar 15 Avr 2025				
Mer 18 Déc 2023					Mer 16 Avr 2025				
Période 4 : Vacances de Noël					Jeu 17 Avr 2025				
Lun 23 Déc 2024					Ven 18 Avr 2025				
Mar 24 Déc 2024					Période 9				
Mer 25 Déc 2024	Jour Férié				Mer 23 Avr 2025				
Jeu 26 Déc 2024					Mer 30 Avr 2025				
Ven 27 Déc 2024					Mer 7 Mai 2025				
Lun 30 Déc 2024					Mer 14 Mai 2025				
Mar 31 Déc 2024					Mer 21 Mai 2025				
Mer 1er Jan 2025	Jour Férié				Mer 28 Mai 2025				
Jeu 2 Jan 2025					Mer 4 Juin 2025				
Ven 3 Jan 2025					Mer 11 Juin 2025				
Période 5					Mer 18 Juin 2025				
Mer 8 Jan 2025					Mer 25 Juin 2025				
Mer 15 Jan 2025					Mer 2 Juil 2025				
Mer 22 Jan 2025									
Mer 29 Jan 2025									
Mer 5 Fév 2025									

Fait à Saint-Brieuc, le ..... **Signature :**